



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 18 octobre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 08 octobre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Isabelle Jeanne, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Nicole Ottavy à Stéphane Sbraggia, Annie Sichi à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Jean-Pierre Aresu, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Simone Guerrini, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Isabelle Falchi à Jean-François Luccioni, Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Marine Ponzevera, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211018-2021_253-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2021

Affichage : 21/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 18 octobre 2021

Délibération N° 2021/253

Approbation de la décision modificative 1 2021 du budget principal de la ville

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La décision modificative 1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021 comprend les ajustements de crédits nécessaires pour un montant total de 23 112 493.96 euros soit :

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	842 210,00 €	Chap. 013	Attenuation de charges	- 13 000,00 €
Chap. 012	Charges de personnel	- 300 000,00 €	Chap. 70	Produits services, domaine	613 420,00 €
Chap. 014	Atténuations de produits	65 000,00 €	Chap. 73	Impots et taxes	- 934 812,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	- 239 270,00 €	Chap 74	Dotations et participations	- 212 302,00 €
Chap. 66	Charges financières	5 000,00 €	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	2 660,00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	877 860,00 €	Chap 77	Produits exceptionnels	333 930,00 €
Total Dépenses réelles		1 250 800,00 €	Total Recettes réelles		- 210 104,00 €
Chap. 023	Virement à la section investissement	10 234 928,93 €	Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	11 788 558,93 €
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	92 726,00 €			
Total Dépenses		11 578 454,93 €	Total Recettes		11 578 454,93 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap 20	Immobilisations incorporelles	- 438 390,00 €	Chap 13	Subvention d'investissement	- 1 444 822,71 €
Chap 204	Subventions d'équipement versées	811 700,00 €	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	2 033 812,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	200 773,27 €	Chap. 10	Dotations, fonds divers	918 990,00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	- 1 608 965,37 €	Chap 27	Autres immobilisations financières	468 404,81 €
Chap 13	Subventions d'investissement	68 000,00 €	Chap 45...	Opérations pour le compte de tiers	- 770 000,00 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €			
Chap 27	Autres immobilisations financières	482 362,20 €			
Chap 45...	Opérations pour le compte de tiers	- 770 000,00 €			
Total Dépenses réelles		- 254 519,90 €	Total Recettes réelles		1 206 384,10 €
Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	11 788 558,93 €	Chap. 021	Virement de la section fonctionnement	10 234 928,93 €
			Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	92 726,00 €
Total Dépenses		11 534 039,03 €	Total Recettes		11 534 039,03 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'approuver la décision modificative 1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
Vu la délibération 2021-029 du conseil municipal du 1^{er} février 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu la délibération 2021-054 du conseil municipal du 8 mars 2021 portant sur la reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2020 à intégrer au budget principal 2021,
Vu la délibération 2021-055 du conseil municipal du 8 mars 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 budget principal Ville,
Vu la délibération 2021-118 du conseil municipal du 29 avril 2021 portant sur l'affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal,
Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 octobre 2021,

Considérant que la décision modificative 2021 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE

la décision modificative 1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021.

VOTE

Par 38 voix pour, 1 abstention(s).

Abstention(s) : Danielle Antonini

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

